



Le Sel de l'Adour

Journal de l'Association "Val d'Adour Maritime"

MAISON CHIPIENNE - 64240 URT

Tél. et Fax 05 59 56 27 05

N° 21

JUILLET 2004 - 1 €uro



Photo : Thomas Cazalon

Editorial

Notre association Val d'Adour Maritime vient d'avoir 10 ans et l'on continue à s'interroger sur son cas.

- Pour les uns elle est endormie... les bénévoles du départ se sont lassés ou bien ont dix ans de plus... la galupe ne navigue plus... plus de manifestations médiatiques avec élus et petits fours...
- Pour d'autres, elle est indispensable et pas une semaine sans sollicitations :
- On organise une expo sur l'Adour... aidez-nous !
- On veut en savoir plus sur les cigognes... guidez-nous !
- Une vieille embarcation a été repêchée dans l'Adour, que va t-elle devenir ?

Mais plutôt qu'un grand discours sur le bénévolat, voici le n°21 du Sel de l'Adour avec en couverture 2 photos symboliques :

- La galupe sortie des eaux, vidée de sa terre et prise en photo par Thomas Cazalon, de Guiche (10 ans) avec son numérique.
- L'Aviron Bayonnais en balade sous le pont SNCF des gaves entre Sames, Hastings et Orthevielle. Des bateaux... des vieux... des tout neufs... avec une histoire bien différente qui peut toujours passionner. Alors pourquoi ne pas continuer.

B. Savary



Photo : G. Benquet

SOMMAIRE

Nasses sur la Nive	2
Assemblée Générale à Lahonce	3
Institution Adour	4
Une pêche extraordinaire	5
Ornithologie	6
Baguage des oiseaux	7
Cougnat... Bartou... Qu'és aco? ..	8

**Location Chalets
Emplacements Camping
Ouvert en toutes saisons**



Allée de Mesplès - 64240 URT
Tél. 05 59 56 27 36 - Fax : 05 59 56 29 62
www.etche-zahar.fr



Avec
**«LES COURALINS
DES PÊCHEURS PROFESSIONNELS
DE L'ADOUR»**

embarquez à la découverte du fleuve

Réservations au
05 58 73 16 08 ou 05 59 56 88 15

NASSES ET MOULINS JADIS SUR LA NIVE

(troisième et dernière partie)

Cependant les chalentiers (Les chalentiers sont les propriétaires des bateaux de la Nive) étaient loin d'être satisfaits de cette politique. Dès 1744, et depuis lors, ils avaient multiplié les mémoires soulignant la fréquence des naufrages et se plaignant que " *la navigation de la Nive avait toujours été interceptée par les entreprises des propriétaires des moulins en fermant les passelis et en les tenant en mauvais état* ". Faute d'être écoutés, et " *attendu qu'ils ne voyaient pas exécuter les ordonnances de Messieurs les Intendants, ils ont été obligés de porter leurs plaintes devant les Eaux et Forêts* " ! Ainsi en désespoir de cause, les chalentiers se résolvent-ils à recourir à l'ancienne juridiction dont le pouvoir n'avait cessé de s'éroder depuis Colbert.

Avec l'intendance de Dupré de Saint-Maur, une nouvelle action va être menée en faveur de la navigabilité de la Nive. Celui-ci, convaincu de la nécessité d'améliorer les communications tant terrestres que fluviales pour développer le commerce et par là l'économie, va être plus sensible aux doléances des marinières, demandant que soient ordonnés sans tarder les travaux les plus pressés, et que " *sans cela ils seront obligés d'abandonner leur métier, exposant déjà leur vie à chaque instant, alors qu'ils ne peuvent porter que le quart de charge* ".

Dupré de Saint-Maur fit lever le sur-sis accordé par Esmangart et dès le 22 septembre 1776, il prit une ordonnance décidant que les adjudicataires qui n'auraient pas exécuté les travaux seraient conduits en prison à Bayonne. D'autre part, les propriétaires de pêcheries devront remettre leurs titres aux mains du subdélégué du Labourd, Chegaray. Mais cette ordonnance reste encore lettre morte, et le patron juré de la Nive, Jean Hiriart, ne peut que constater en avril 1779, l'état déplorable des passelis. Deux bateaux font d'ailleurs naufrage à Larressore, en septembre 1770.

Pourquoi une telle inefficacité ? Bien sûr il y a la résistance des utilisateurs sédentaires de la rivière qui n'hésitent pas à user d'armes dissuasives que nous avons déjà mentionnées. Il y a surtout la puissance des propriétaires des pêcheries ou des moulins : le baron d'Haïtze au château d'Ustaritz, ainsi que la baronne de Lanne, propriétaire du moulin d'Arquié, le baron de Lanne, les maires, abbés, et jurats de Larressore, copropriétaires du moulin de Larressore, Claret, le maire de Saint-Jean-de-Luz, propriétaire du moulin de Bourg-Suzon, le baron de Lacarre, propriétaire du moulin d'Halsou. Or le syndic quadriennal du Labourd n'est autre en 1780, que le beau-frère du propriétaire de Bourg-Suzon.

On dit couramment que cette rivière est navigable depuis Cambo jusqu'à Bayonne. Le fait aurait été exact si bien des obstacles n'avaient pas été créés artificiellement.

Il y a deux cents ans, sept moulins existaient à proximité de la Nive entre Cambo et la sortie d'Ustaritz : à Cambo, celui de Luroa, appartenant par moitié à la communauté de Cambo et au propriétaire de la maison de Luroa, celui d'Halsou, au baron de Lacarre, celui de Larressore, à M. De Lacarre et à la communauté de Larressore, à Ustaritz, celui du Bourg-Suzon, à M. Haramboure, notaire à Sare, le Moulin-Vieux, à M. de Peruerteguy, commerçant à Mouguerre, le moulin Darquie, au baron de Lalanne qui avait épousé Mme Darquie, et le moulin de Haitze, à M. de Haitze, écuyer.

Or la plupart de ces propriétaires, sinon tous, avaient établi, à proximité de leurs moulins, certains abusivement, d'autres avec l'accord de l'administration, des barrages qui alimentaient leurs moulins, et où étaient établies des pêcheries (ou canis) à saumons dont le rapport était important. Et ces barrages gênaient la navigation

puisque barrant le cours de la rivière, ne laissant qu'un étroit passage aux chalands. Des ordonnances prévoyaient bien que ces ouvertures devaient assurer le passage des chalands mais il faut reconnaître que les propriétaires des moulins s'en souciaient fort peu. Au contraire, ces passages gênant leurs pêcheries, ils n'hésitaient pas à les obstruer sans se soucier des chalentiers qui, souvent, étaient obligés de décharger leurs embarcations, de hisser celles-ci à force de bras par-dessus le passelis, et de les recharger pour continuer leur voyage. Ces abus étaient dénoncés par les chalentiers dans de fréquentes pétitions suivies de procès-verbaux dressés par les fonctionnaires assurant la navigation sur les voies fluviales. Mais tout cela n'avait bien souvent aucune suite pratique.

Actuellement, la plupart de ces moulins ont disparu ou n'ont qu'une activité très réduite. Cependant les principaux ont subsisté, en se transformant. Le moulin de Halsou est devenu une usine hydroélectrique, dont l'importance est considérable pour la vie économique de Bayonne. Le moulin neuf des habitants du Bourg-Suzon d'Ustaritz est devenu la minoterie Chopolo. Surtout, le moulin de Hiribehere, sous le nom de minoterie d'Arquie, a absorbé le moulin de Haitze, l'ancien moulin de Sorhouete et le moulin d'Ospitalia, à Larressore. Ces deux moulins modernes, et dont l'action s'étend sur tout le Labourd, constituent la principale activité industrielle de la Nive inférieure.

Références :

- E. Goyhénèche, (1914-1988): " Nasses et moulins de la Nive inférieure "
- Josette Pontet : " La navigation sur la Nive "
- Robert Poupe : " Cambo au XVIIIe "
- M. Brot et JP Dubos, SHA Arcachon actes du colloque 1990

Notes de lecture de F. et R. Gaitte

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE À LAHONCE

Salle Bilgunéa le 30 Janvier 2004

L'Adour, un fleuve chargé d'histoire, après un périple de 335 kilomètres, se jette dans le golfe de Gascogne. Tout au long de 130 kilomètres navigables, l'Adour et ses affluents constituaient un réseau économique vital pour les Landes et les Pyrénées-Atlantiques.

Val d'Adour Maritime, qui se veut neutre, est présente sur vingt-neuf communes riveraines. Elle a pour objet la valorisation du pays de l'Adour Maritime et de ses affluents, de son histoire, de son patrimoine culturel et artistique. Elle s'occupe aussi du développement d'activités économiques, touristiques, sportives, liées notamment à la navigation fluviale, tout en respectant l'environnement.

FATIGANT. M. Barthélémy Savary, son président, lors de l'assemblée générale qui s'est tenue à Lahonce, a exposé les problèmes de l'association : "*Vouloir valoriser le Bas-Adour, rester bénévole, donc économe, c'est fatigant parfois. Comment faire un journal gratuit, un calendrier des marées, payer le bus des écoles pour les visites ; ce sont aussi beaucoup d'idées que l'on voudrait voir aboutir demain. Val d'Adour Maritime va avoir 10 ans, c'est déjà un exploit, on doit se consolider pour rêver à ses 20 ans, car l'Adour a besoin d'être soutenu*".

Les finances sont bonnes. Avec l'aide de tous et une réserve financière, la Galupe a pu être renflouée sans les grever.

MANQUE D'EFFECTIFS. Le rapport d'activités présenté par le secrétaire montre un manque effectif de bénévoles disponibles au sein du conseil d'administration. L'association est pourtant présente auprès des écoles, des associations ou des organismes qui ont besoin de documents sur l'Adour, de panneaux documentaires et de matériels divers. Sans oublier la participation à des actions pédagogiques, des sorties scolaires, des réceptions diverses, des sorties découvertes ou la collabo-



ration avec EDF pour le suivi des cigognes, la nidification sur poteaux et le baguage.

2004 verra la sortie du n°21 de la revue "Le Sel de l'Adour", la reprise des interventions dans les écoles, l'installation du cabestan à Urt, l'entretien de la Galupe (son avenir) et surtout un site Internet promis pour très bientôt.

Cette assemblée générale s'est terminée par un apéritif-repas après la visite d'une très belle expo de photos sur les oiseaux du Val d'Adour, en particulier les cigognes d'Urt.

Article et photo de Maxime Wojtyniak
Sud Ouest du 13 février 2004

*Permanences de l'association : mercredi de 18 h 30 à 19 h 30 ;
samedi de 10 h à 12 h, au siège social,
maison Chipienne, RD261, 64240 Urt*

Renouvellement du Conseil d'Administration Année 2004

BENQUET Gérard — *Saint-Martin-de-Seignanx*
BOUTTEN Christiane — *Guiche*
BOUTTEN Bruno — *Saint-André-de-Seignanx*
GAITTE Frédéric — *Ondres*
GROS DOAT Béatrice — *Urt*
GUICHARD Bruno — *Lahonce*
LAFITTE Mireille — *Hastingues*
LAMARQUE Nicole — *Anglet*
LAMY Maurice — *Urcuit*
LASSALLE André — *Sames*
SAVARY Barthélémy — *Urt*
THONIER Alain — *URT*

Élections du Bureau le 14 Février 2004

Président : SAVARY Barthélémy
Vice Présidente : LAMARQUE Nicole
Secrétaire : GROS DOAT Béatrice
Secrétaire Adjoint : BENQUET Gérard
Trésorier : THONIER Alain



QUI FAIT QUOI DANS LE BAS-ADOUR MARITIME ?

L'INSTITUTION ADOUR ET SA MISSION ADOUR MARITIME

C'est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) constitué en 1978 par les 4 départements du bassin de l'Adour : Hautes-Pyrénées, Gers, Landes et Pyrénées-Atlantiques pour un aménagement hydraulique cohérent et concerté.

L'institution est administrée par un conseil d'administration composé de 20 membres, à savoir 5 conseillers généraux par département. Son équipe technico-administrative compte actuellement 12 personnes, 5 dans l'équipe administrative et 7 dans l'équipe technique. L'Institution Adour a son siège à Mont-de-Marsan et elle dispose de 2 antennes, l'une à Bayonne-Urt, l'autre à Ju-Belloc (32).

L'Institution Adour applique une gestion globale, à l'échelle du bassin versant. Cette gestion de l'eau demande une forte collaboration entre l'Etat, les collectivités territoriales et les différents usagers.

Ses objectifs sont d'une part la protection contre les crues et les érosions et d'autre part les ressources en eau mais aussi la lutte contre les pollutions. Tous ces objectifs s'insèrent dans les recommandations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

LES MISSIONS DE L'INSTITUTION ADOUR

La protection contre les crues et les érosions :

- Protection des lieux habités, des infrastructures routières, industrielles, commerciales, sportives...
- Préservation des zones d'expansion des crues ;
- Contrôle des divagations de l'approfondissement du lit des rivières et de l'abaissement de la nappe.

Augmenter et gérer la ressource en eau :

- Réalimentation de l'axe Adour et de ses affluents ;

- Contrôle des prélèvements d'eau et économie d'eau ;
- Elaboration d'un Plan de Gestion d'Etiage (PGE).

Des actions nouvelles :

- Mise en place d'une politique territoriale avec l'agence de l'eau ;
- Lutte contre les pollutions (déchets flottants) ;
- Restauration des poissons migrateurs ;
- Valorisation environnementale et touristique des réservoirs de réalimentation ;
- Accompagnement des initiatives de gestion environnementale des rivières.

UNE MISSION " ADOUR MARITIME " INTERDÉPARTEMENTALE

L'entretien des berges, des digues et des ouvrages (vannes, clapets, etc.) bordant l'Adour et ses affluents doit s'envisager et se réaliser dans une perspective interdépartementale.

Pour assurer une cohérence de programmation et de mise en œuvre des travaux sur le territoire de l'Adour maritime, l'Institution Adour a créé en son sein une mission technique spécifique. Elle travaille en étroite collaboration avec les structures locales concernées, et plus particulièrement le Syndicat de la Nive maritime, le Syndicat intercommunal de protection des berges de l'Adour maritime et de ses affluents, en rive sud, et le Syndicat du Bas-Adour, en rive nord.

Institution Adour :

Conseil Général des Landes
23, rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN
Tél. 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46
Mission Adour Maritime : 64240 URT
Tél./Fax : 05 59 56 28 57

Résumé fait par B. Savary



UNE PÊCHE EXTRAORDINAIRE

Lorsque la saison de pêche à la lamproie, au saumon et à l'aloise débute en mars, les couralins sont à nouveau de sortie sur l'Adour, et les pointillés de flotteurs blancs trahissent les filets tendus en travers du fleuve.

Mais les premières pêches réservent parfois de mauvaises surprises. C'est que l'hiver est passé par là, avec les fortes eaux de crues qui ont charrié ces fameux OFNI (Objets Flottants Non Identifiés) dont on essaye parfois d'interrompre la course (barrage d'Urt), avant que l'Adour ne les dégueule dans l'océan. Hélas tous ces déchets... ne flottent pas, et il en est qui se déplacent traîtreusement au fond du lit du fleuve. Constituant de redoutables pièges à filets pour les pêcheurs professionnels, dont les premières sorties ont d'ailleurs parfois pour but de débarrasser les zones de pêche de ces corps morts indésirables... "trouchs", vieux frigos, cuisinières rouillées... L'Adour, hélas, sert encore de poubelle à quelques-uns de nos concitoyens ! Mais il arrive parfois (rarement hélas !) qu'une de ces prises redoutables pour les filets soit... une bonne surprise ! Miraculeuse même, comme celle de M. Janots de Sainte-Marie-de-Gosse qui, remontant à grand peine une lourde masse non identifiée, a vu surgir des eaux... la pointe d'une pirogue !

Devinant l'intérêt d'une telle prise exceptionnelle, notre homme aidé des deux frères Lapègue a donc entrepris de récupérer cette épave. Tracteur aidant, elle a été ramenée au bord du fleuve, où désormais elle attend que quelques passionnés d'histoire la retirent des eaux, où durant des siècles elle a séjourné. Car il s'agit d'une de ces embarcations monoxyles (taillée dans un tronc

d'arbre), vestiges d'une navigation primitive, quand nos ancêtres lointains vivaient au bord des lacs ou des rivières.

On sait que ces épaves sorties de l'eau se dégradent très vite si elles ne font pas l'objet d'un traitement spécial. Des précautions sont donc à prendre pour la sortir du fleuve. Travail de spécialiste.

Le conservateur d'un musée des environs est venu repérer l'endroit où se trouve l'embarcation d'un grand intérêt historique et d'un grand âge ! Difficile à dé-

finir avant un examen par des historiens. Elle peut dater du moyen âge ou des siècles précédents ?

Attendons... et souhaitons que bientôt la "pêche miraculeuse" de M. Janots nous livre ses secrets et un peu de son histoire.

Deux embarcations monoxyles ont déjà été sorties du fleuve. L'une (trouvée aussi à Sainte-Marie) est au musée d'Arthous à Hastings, l'autre se trouve au Musée Basque de Bayonne.

Gérard Benquet

Embarcation monoxyle - Photo : G. B.



ORNITHOLOGIE ET BAGUAGE DES OISEAUX

Dans le domaine des sciences naturelles, l'ornithologie a un rôle exemplaire par la diversité et la qualité des travaux portant sur la gestion et la préservation du patrimoine naturel et la masse de connaissances en matière de biologie des oiseaux et de leur habitat.

En ornithologie, le baguage est un outil irremplaçable quand il s'agit d'étudier les oiseaux et le phénomène de leurs migrations.

Les centres de baguage européens, toujours en relation étroite, sont chargés de collecter et analyser les données scientifiques (biologie, comportement, dynamique des populations...) propres à mieux connaître la faune ailée et son environnement. Ces données sont réunies dans un centre spécialisé des Pays-Bas, l'Euring Data Bank, exemplaire à l'échelle mondiale et riche d'un trésor de références fondamentales destinées à suivre et gérer l'évolution de milliers d'espèces. A partir de là, des mesures de gestion et de protection en leur faveur peuvent être prises dans les états intéressés.

Les centres de baguage européens entretiennent des rapports constants avec des partenaires des autres continents, Afrique, Asie, Amérique, Océanie.

EN FRANCE

Le Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux est implanté au Muséum d'Histoire Naturelle depuis 1911. Le CRBPO fait partie aujourd'hui du Département d'Ecologie de la Biodiversité créé en 2000.

Sa spécificité réside dans l'étude des oiseaux à l'état naturel, en recourant à des méthodes particulières que sont le baguage et le marquage et s'appuie sur un réseau de collaborateurs en France et dans les départements d'Outre-Mer. Il en assure et

valide la formation, pour l'obtention d'un statut de chercheurs bénévoles. Il entretient des rapports continus avec les chercheurs du CNRS, des universités, de l'Office National de la Chasse et Faune Sauvage, avec l'INRA et l'Institut de Recherche en Développement.

Le statut de collaborateur CRBPO s'acquiert au terme d'une formation technique et scientifique au cours de stages échelonnés sur 3 à 5 ans.

350 chercheurs bénévoles spécialisés travaillent dans le cadre d'un programme national de recherche portant sur :

- la démographie des oiseaux ;
- leurs migrations ;
- le suivi de leur abondance ;

- la conservation des espèces.

Ce qui permet la mise à jour des banques de données informatisées (200.000 baguages et 6.000 reprises), l'information auprès des repreneurs d'oiseaux (agriculteurs, chasseurs, promeneurs...), avec 5 à 8.000 courriers et la collecte globale des données scientifiques à la banque européenne des Pays-Bas (EURING).

Le CRBPO est un des éléments essentiels de cette banque car la France occupe une position stratégique sur le plan de la migration de nombreuses espèces et c'est aussi le pays qui a le plus de chasseurs.

Les connaissances acquises et accumulées par le CRBPO sont

Le baguage - Photo : Alain Le Toquin



l'objet de rapports écrits (périodiques scientifiques, ouvrages de vulgarisation...), de données orales lors de conférences, colloques, congrès et de documents audiovisuel (photos, films, CD...).

Depuis la mise en place du Département d'Ecologie et Gestion de la Biodiversité en 2002, le CRBPO reçoit une dotation budgétaire du Ministère de l'Ecologie et Développement Durable, afin de financer le personnel chargé de la gestion des données, l'achat de bagues...

Gérard Benquet

COMMENT ON PROCÈDE AU BAGUAGE ?

Un des adhérents de notre association est ornithologue et membre du CRBPO. Depuis peu citoyen de Bidache, il a commencé par localiser des sites favorables à la capture d'oiseaux avant de les baguer.

Voici comment procède M. Van Acker :

Le marquage et le baguage des oiseaux par divers moyens, comme la pose de bagues, de colliers colorés, de plaques alaires ou encore de marques nasales portant un code alphanumérique, permettent de distinguer et d'individualiser chaque oiseau au sein d'une population donnée.

Quel que soit le type de marquage, une bague métallique, qui sert de "carte d'identité" personnelle avec l'indication de la station émettrice (CRBPO Muséum Paris pour la France) et un numéro d'ordre différent pour chaque oiseau, est toujours apposé sur une patte lors de la capture.

Celle-ci s'effectue par l'utilisation de toutes les techniques possibles ne mettant pas en danger l'intégrité physique de l'oiseau (principalement avec des filets interceptant la ligne de vol, mais aussi avec d'autres pièges de toutes natures) et permet la prise de mesures morphométriques et physiologiques (longueur de l'aile, masse, adiposité etc.) représentatives de la biologie de chaque espèce.

C'est donc une activité réservée à des spécialistes (bénévoles ou professionnels) accrédités auprès du ministère de l'Environnement et du Développement Durable, après une solide formation sanctionnée par un examen de qualification.

Chaque bagueur devient alors détenteur d'un permis de captures attestant de sa capacité à exercer son activité et vérifiable par toutes les autorités compétentes (Gendarmerie, Gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, etc.).

C'est à cette seule condition que lors de leurs interventions sur des

espèces classées gibiers ou protégées, ils peuvent utiliser des techniques de captures qui, encadrées

tude morphométrique de l'oiseau - Photos : Alain Le Toquin



par la loi, sont interdites pour toutes autres personnes.

Voici la marche à suivre si vous trouvez un oiseau marqué avec une bague scientifique (il y a toujours une indication d'un muséum : Paris, London, Bruxelles, Arnhem Helgoland etc.) :

1) L'oiseau est vivant et en bonne santé : le relâcher avec sa bague après avoir noté très précisément les inscriptions portées sur la bague.

2) L'oiseau est blessé : toujours noter les inscriptions et l'acheminer vers un centre de soins agréé ou il

sera pris en charge et soigné selon son état. Pour le Pays Basque et le Béarn merci de contacter Mr François Laspreses association Hegaldia à Uhart Cize (Tél. : 05 59 37 24 61 ou 06 76 83 13 31)

3) L'oiseau est mort : envoyer la bague et les conditions de découverte au Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux (CRBPO) 55 rue Buffon - Paris 5° arrondissement

Il faut dans tous les cas informer cet organisme qui vous renverra ensuite l'historique de cet oiseau.

Bernard Van Acker

Cougnets... Bartou... Qu'es aco?

Au pied du "tuc" d'Hastings à deux pas du gave, Jean Darrière peut vous dire mieux que quiconque, et avec beaucoup de plaisir, ce que cachent ces vocables gascons. Il fabrique en effet ces nasses à anguilles, qui, engins de pêche très utilisés autrefois et interdits aujourd'hui, sont devenues des objets de décoration grâce à leur forme très esthétique.

M. Darrière en fait d'ailleurs des abat-jour du plus bel effet, et comme il en existe de plusieurs tailles, chacun peut trouver son bonheur chez cet artisan, un des derniers à fabriquer "cougnets", "tistèts et tistères" (paniers et panières) solides et beaux.

Et pour que vous preniez rendez-vous avec notre homme, vous pourrez tout savoir sur un métier qu'on aimerait ne pas voir disparaître.

Il vous dira tout sur le noisetier (appelé aussi coudrier), sur les conditions de "récolte" des rameaux de cet arbrisseau (la sécheresse lui est néfaste), sur le trempage qui suit, sur l'écorçage qui exige un sacré tour de main, sur le tressage (façonnages divers), sur la teinture facultative...

Et ajoutant parfois la fantaisie à l'utile, J. Darrière a créé deux mousquetaires en noisetiers qui ont eu leur succès lors de la journée des "Cinq Sens" à Hastings.

M. Jean DARRIERE, Vannier
"L'Oasis" à Hastings - Tél. 05 58 73 05 63



CALENDRIER

LES DERNIERS MOIS DE V.A.M.

- Du 11 au 14 Mai : Participation à l'exposition "La Pêche à l'Estuaire de l'Adour", organisée par l'Office de Tourisme du Boucau.

- Le Dimanche 23 Mai : Un grand car du Muséum d'Histoire Naturelle vient à Chipienne voir les cigognes et l'exposition que nous avons préparée.

- Le 2 Juin : Un groupe de Sauvegarde de l'Enfance d'Arcangues vient à Chipienne parler de pollution et voir des cigognes.

- Le 25 Juin : Le même groupe "séduit" par les rives le long de l'Adour vient avec nous jusqu'à Saubusse et Rivière voir plein de cigognes, des jolis poneys, "les Barthais" et les vrais barthes telles qu'elles sont depuis des siècles.

L'ÉTÉ DE V.A.M.

- Le Vendredi 23 Juillet au matin : Stand au marché de Saint-Barthélémy.

- Le Vendredi 13 Août au matin : Stand au marché de Saint-André-de-Seignanx.

- Le Samedi 28 Août toute la journée : Stand à la foire à Sainte-Marie-de-Gosse.

RÊVES DE FIN D'ANNÉE

- Le : Démarrage des travaux de restauration de la galupe.

- Le : Inauguration du cabestan d'Urt.

- Le : Inauguration du site Internet.

- Le : Fête des 10 années de l'Association.

"De vaillants bénévoles pourraient nous aider à accomplir nos rêves ..."

BULLETIN D'ADHÉSION ou paiement de cotisation 2004

NOM

Prénom

Adresse

Tél Profession

Souhaite adhérer à

Renouvelle mon adhésion à

l'association «Val d'Adour Maritime»
ci-joint un chèque de 18 € minimum
libellé «Val d'Adour Maritime»

à adresser à :
Maison Chipienne - 64240 URT

Journal «Le Sel de l'Adour»
Maison Chipienne - 64240 URT
Directeur de la publication : B. SAVARY

Imprimerie des 3 Vallées - 64520 BARDOS - R.M. Bay. 339 034 464
Inscription à la C.P.A.P. en cours - ISSN : 1268-5062